



ARREST
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

CONCERNANT LES BILLETTS
de la Banque Royale.

Du dixième Juin 1719.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.



LE ROY s'estant fait représenter
l'Arrest rendu en son Conseil le
vingt-deux Avril dernier, par le-
quel Sa Majesté avoit fixé la Fabri-
cation des Billets de la Banque à Cent dix
Millions de livres, cette quantité ayant esté
estimée suffisante pour fournir à la circulation

de Paris, & des autres Villes où les Bureaux de la Banque sont Establis; Mais estant informée que la demande desdits Billets est tellement augmentée, qu'il s'en est déjà délivré pour Cent Millions; Et comme par ledit Arrest du vingt-deux Avril dernier, il est Ordonné que les Creanciers pourront exiger de leurs debiteurs leurs Payemens en Billets de Banque; Ensorte que la Banque n'en fournissant plus, les Debiteurs pour satisfaire à leurs Creanciers, & aux Ordres du Roy seroient obligez à les acheter sur la Place sans qu'on puisse en fixer le prix, Sa Majesté a jugé à propos d'augmenter la quantité desdits Billets de la Banque, en Ordonnant une nouvelle Fabrication : A l'effet de quoy ; O U Y le Rapport. S A M A J E S T É' E S T A N T E N S O N C O N S E I L, de l'Avis de Monsieur le Duc d'Orleans Régent, a Ordonné & Ordonne, Qu'il sera fait Soixante Registres, contenant chacun Huit cens Billets de la somme de Mille livres chaque Billet, Numerotez depuis le N°. 96001. jusqu'au N°. 144000. inclusivement, faisant la somme de Quante-huit Millions; Et vingt Registres contenant chacun Mille Billets de la somme de Cent livres chaque Billet, Numerotez depuis le N°. 130001. jusqu'au

N^o. 150000. inclusivement, faisant la somme de Deux Millions ; Et le Total joint à celuy des Arrests precedens , faisant la somme de Cent soixante Millions , desquels Sa Majesté Ordonne qu'il en soit reservé Dix Millions , qui ne pourront estre délivrez que pour remplacer les Billets de même nature qui rentrent Endossez , & qui ne pourront plus servir. FAIT au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le dixième jour de Juin mil sept cent dix-neuf. *Signé*, FLEURIAU.

*Collationné à l'Original , par Nous Conseiller-
Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France,
& de ses Finances.*

A P A R I S,

Chez JOSEPH SAUGRAIN, au milieu du Quay de Gêvres,
à la Croix Blanche.